

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 5 août 2020

Convocation du : 24 juillet 2020

Objet : Délégation de pouvoir du Conseil vers le bureau.

L'an deux mille vingt, le 5 août à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Michel Ricou-Charles, assisté de M. Fabien Gascard, secrétaire.

Etaient présents : Jacques Francou, Françoise Pinet, Alain Boyoud, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Jean-François Contoz, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Pascal De Loutchek, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Alain Causse, Lamia Contrucci, Gérald Griffit, Karine Pelloux, Bernadette Saudemont.

Excusés : Jean Rousseau, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-Pierre Brioulle, Serge Eysseric, Rajaa Toussaint.

Pouvoirs : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à M. Chautant
S. Eysseric excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet

JP Brioulle excusé a été remplacé par son suppléant P. De Loutchek.

Le président, les vice-présidents et le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé au Conseil de renouveler les délégations au Bureau communautaire tel qu'antérieurement, à savoir :


- Ouverture et renouvellement de lignes de trésorerie
- Signature de contrats aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme pour réaliser chaque opération prévue au B.P. et dans la limite des sommes inscrites au B.P.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial de plus de 5% lorsque des crédits sont inscrits au B.P.
- Autorisation de mandatement des investissements dans le quart des crédits prévus au BP avant le vote du prochain budget.
- Gestion des conventions avec les partenaires traditionnels de la CCBd (CAF, Pays Gapençais...).
- Attribution des subventions aux associations, dans la limite des crédits impartis
- Recrutement et gestion des saisonniers et contractuels en renfort ou en remplacement d'agents pour le fonctionnement des services de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les délégations transmises au bureau, telles qu'indiqué ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 34 dont 2 pouvoirs	Pour : 29	Abstention : 2	Contre : 5

Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,


Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200805-De55_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2020

Affichage : 19/08/2020